

XI

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1908

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1908 s'éleve à.	fr.	57,096,974 48
Les crédits alloués pour l'exercice 1907 montent à.		<u>63,920,609 49</u>
DIMINUTION.	fr.	6,823,635 01

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1908	fr.	50,551,274 48
— 1907		<u>50,399,609 49</u>
AUGMENTATION.	fr.	151,664 99

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1908	fr.	6,545,700 »
— 1907		<u>43,521,000 »</u>
DIMINUTION.		6,975,300 »

Soit en moins pour l'exercice 1908. . . . fr 6,823,635 01

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements du personnel civil.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	435,000 »
— alloué pour 1907.		<u>420,000 »</u>
AUGMENTATION	fr.	15,000 »

nécessaire en partie à raison de certaines modifications apportées à la composition du cadre des fonctionnaires, employés et gens de service, et pour le surplus en vue des augmentations normales de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre
et Institut cartographique militaire.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	213,530 »
— alloué pour 1907.		207,530 »
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	6,000 »

destinée aux augmentations normales de traitement à accorder aux employés et au personnel civil subalterne de l'Institut cartographique militaire.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.

ART. 8. — *Traitements et indemnités du service de l'intendance.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	283,043 »
— alloué pour 1907.		282,010 50
		<hr/>
AUGMENTATION	fr.	1,032 50

sollicitée afin de mettre le montant du crédit d'accord avec le chiffre de la dépense.

ART. 9. — *Traitements et indemnités des officiers du service de santé
des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	405,497 50
— alloué pour 1907.		407,985 »
		<hr/>
DIMINUTION	fr.	2,487 50

provenant de ce que les traitements des pharmaciens de 2^e et de 3^e classe sont portés aux taux des grades correspondants des officiers non montés des corps de troupe, ainsi que cela existe déjà pour les pharmaciens de 1^{re} classe.

2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.

ART. 10. — *Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	12,335,537 70
— alloué pour 1907		10,892,734 20
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	1,442,803 50

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Traitements, indemnités et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	3,347,158 65
— alloué pour 1907		3,099,733 65
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	247,425 »

ART. 12. — *Traitements, indemnités et solde de l'artillerie et du train.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	5,127,209 57
— alloué pour 1907.		4,594,061 88
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	533,147 69

ART. 13. — *Traitements, indemnités et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	1,637,446 30
— alloué pour 1907.		1,538,943 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	98,503 30

ART. 14. — *Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	1,380,739 15
— alloué pour 1907.		1,370,048 65
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	10,690 50

Les augmentations proposées aux articles 10 à 14 sont dues principalement aux causes suivantes :

1° L'arrêté royal du 9 août 1907, revisant celui du 25 août 1906, a rétabli, en ce qui concerne les ménages des troupes, les dispositions qui étaient en vigueur antérieurement au 1^{er} octobre 1906. En conséquence, la solde journalière, égale aux deniers de poche augmentés de 18 centimes, reprend son cours, moyennant quoi les corps de troupes doivent pourvoir eux-mêmes à toutes les dépenses relatives aux ménages. La majeure partie des fonds nécessaires au rétablissement de l'ancienne solde provient de transferts des articles 24 (*Nourriture des troupes. Fourrages*) et 25 (*Service du couchage*).

2° Les crédits nécessaires pour les officiers élèves de l'École d'application, qui étaient payés autrefois sur les reliquats ou au moyen de transferts à la fin de l'exercice, sont actuellement prévus au Budget. Ces crédits s'élèvent à 175,000 francs.

3° Le bissextile de l'année 1908 amène une dépense supplémentaire approximative de 23,500 francs, se répartissant entre les articles 10 à 14.

4° Le taux de l'indemnité à payer aux habitants pour logement avec nourriture des sous-officiers et soldats a été porté de fr. 1 25 à fr. 1 50.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	140,600	»
— alloué pour 1907.		135,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,000	»

sollicitée en vue d'améliorer la situation du personnel civil subalterne.

CHAPITRE VI.

MATÉRIEL DU GÉNIE.

ART. 23. — *Matériel du génie.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	1,694,270	»
— alloué pour 1907.		1,701,270	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	7,000	»

Certaines allocations qui étaient payées sur cet article sont mises à charge de l'article 13. Il s'agit donc d'un simple transfert.

CHAPITRE VII.

NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Nourriture des troupes. Fourrages.*

Crédit demandé pour 1908.	fr.	9,998,129	65
— alloué pour 1907.		11,838,729	65
		<hr/>	
DIMINUTION	fr.	1,840,600	»

Au Budget de l'exercice 1907, cet article a été augmenté de 1,867,600 francs pour le motif que les dépenses des ménages des troupes devaient être payées directement par le Trésor. Ces dépenses étant remises à la charge des corps ainsi qu'il est exposé plus haut, la somme de 1,840,600 francs est transférée aux articles relatifs à la solde des troupes.

Le montant de l'ancien crédit reste augmenté de la somme de 27,000 francs formant la différence entre celles qui viennent d'être indiquées, à raison de la dépense supplémentaire à résulter du bissextile de l'année 1908.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**ART. 25. — Service du couchage.**

Crédit demandé pour 1908.	fr.	550,000	»
— alloué pour 1907.		700,000	»
		150,000	»
	DIMINUTION	fr.	150,000

Même explication qu'à l'article précédent.

Il s'agit ici de la somme représentant les frais du lavage du linge qui avaient été mis directement au compte de l'État et qui sont remis à la charge des corps de troupes.

ART. 26. — Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.

Crédit demandé pour 1908.	fr.	5,145,000	»
— alloué pour 1907		5,245,000	»
		100,000	»
	DIMINUTION	fr.	100,000

Les approvisionnements nécessaires en vue d'une mobilisation éventuelle de l'armée auront atteint en 1908 une hauteur telle qu'il est permis de réduire de 100,000 francs l'article relatif à l'habillement.

ART. 29. — Remonte.

Crédit demandé pour 1908.	fr.	900,000	»
— alloué pour 1907.		1,007,850	»
		107,850	»
	DIMINUTION	fr.	107,850

Depuis quelques années, le montant de l'article relatif à la remonte présente un excédent. Il peut être réduit au chiffre de 900,000 francs.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XI.****SERVICES DIVERS.****ART. 34 (ancien). — Participation dans les frais de certains stands communaux.**

Crédit demandé : 37,500 francs.

Ce crédit est destiné à favoriser l'établissement, dans certaines villes de garnison, de stands communaux dont l'armée puisse faire usage. Il a été justifié dans la note préliminaire du projet de Budget de 1907.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 35 (ancien). — *Organisation de parcs aérostatiques de place.*

Crédit demandé : 86,000 francs.

Deux crédits, l'un de 59,000 francs et l'autre de 89,000 francs, ont été alloués respectivement aux Budgets de 1906 et 1907. La dépense pour l'exercice 1908 est évaluée à 86,000 francs.

ART. 36 (ancien). — *Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek.*

Crédit demandé : 370,000 francs.

La dépense totale est évaluée à 1,100,000 francs. Un premier crédit de 150,000 francs a été alloué en 1907; la dépense à faire en 1908 pour la continuation des travaux s'élèvera à 370,000 francs.

ART. 37 (ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 2,025,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer les nouvelles constructions en cours d'exécution, notamment à Anvers, Brasschaet, Gand, Alost et Beverloo, et pour entamer celles projetées à Ostende.

Il comprend, en outre, les dépenses à faire pour divers travaux d'amélioration et d'agrandissement de casernes existantes et l'acquisition d'objets mobiliers.

ART. 38 (ancien). — *Armement de l'artillerie de campagne.*

Crédit demandé : 3,200,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour poursuivre la réfection du matériel de l'artillerie de campagne, en vue de laquelle des crédits de 9,000,000 et de 6,000,000 de francs ont été alloués respectivement aux Budgets de 1906 et de 1907.

ART. 39 (ancien). — *Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit forme la suite de ceux inscrits aux Budgets de 1906 et de 1907, en vue de l'acquisition de carabines Mauser destinées à l'artillerie de forteresse.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 40 (ancien). — *Complètement ou transformation du charroi de l'armée.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux entrepris au moyen des crédits de 60,000, de 125,000 et de 75,000 francs alloués respectivement aux Budgets de 1905, 1906 et 1907.

ART. 41 (nouveau). — *Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.*

Crédit demandé : 33,000 francs.

Ce crédit permettra de constituer l'approvisionnement d'huile spéciale pour les lampes « Wells » et l'approvisionnement de fil de fer pour défenses accessoires.

ART. 42 (43 ancien). — *Aménagement des trains sanitaires.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Dernier crédit sollicité pour l'acquisition d'appareils de suspension et des brancards nécessaires à l'aménagement des voitures destinées à entrer dans la composition des trains sanitaires.

ART. 43 (nouveau). — *Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions.*

Crédit demandé : 178,200 francs.

Cette somme constitue un reliquat du crédit de 192,880 francs alloué à l'article 36 du Budget de la Guerre pour l'exercice 1906. Ce crédit n'a pu être engagé entièrement avant le 1^{er} janvier 1907 parce qu'une partie des terrains nécessaires font l'objet d'une instance en expropriation.

ART. 44 (nouveau). — *Aménagement de champs de tir.*

Crédit demandé : 16,000 francs.

Ce crédit permettra d'augmenter le nombre et la longueur des zones de tirs collectifs au camp de Beverloo, et de mettre ainsi l'étendue des lignes de tir en rapport avec la portée des armes nouvelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45 (nouveau). — *Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Ce crédit permettra l'acquisition d'environ 6,250 couchettes destinées aux troupes qui séjournent au camp de Beverloo pendant les périodes de tir. Cette mesure, qui amène la suppression des lits de camp actuels en bois, est extrêmement avantageuse pour le soldat, surtout au point de vue de la santé.

ART. 46 (nouveau). — *Installation d'un service de mécano-thérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

La nécessité de maintenir nos établissements hospitaliers militaires à la hauteur des progrès réalisés, justifie l'allocation de ce crédit qui comprend l'appropriation des locaux et l'acquisition des appareils.

(10)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,**LEOPOLD II,**

ROI DES BELGES,

KONING DER BELGEN,

A tous présents et à venir, Salut.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

ARTICLE PREMIER.

EERSTE ARTIKEL.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1908 est fixé :

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1908 is vastgesteld :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinquante millions cinq cent cinquante et un mille deux cent septante-quatre francs quarante-huit centimes fr. 50,551,274 48

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijftig millioen vijf honderd een en vijftig duizend twee honderd vier en zeventig frank acht en veertig centiemen fr. 50,551,274 48

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de six millions cinq cent quarante-cinq mille sept cents francs 6,545,700 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van zes millioen vijf honderd vijfen veertig duizend zeven honderd frank 6,545,700 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-sept millions nonante-six mille neuf cent septante-quatre francs quarante-huit centimes . . . fr. 57,096,974 48 conformément au tableau ci-annexé.

Te zamen op de som van zeven en vijftig millioen zes en negentig duizend negen honderd vier en zeventig frank acht en veertig centiemen fr. 57,096,974 48 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant des établissements du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées, à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1908, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des	
lieutenants généraux . . .	fr. 10 » par jour.
généraux-majors . . .	7 » —
officiers supérieurs . . .	5 » —
— subalternes . . .	5 » —
sous-officiers et soldats . . .	1 50 —

Logement sans nourriture des	
lieutenants généraux . . .	fr. 5 » par jour.
généraux-majors . . .	5 » —
officiers supérieurs . . .	2 » —
— subalternes . . .	1 » —
sous-officiers et soldats . . .	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, eetbare afval, voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtingen van den dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen verkocht worden door de zorgen van het Beheer van het Krijgswezen, en de sommen deswege geïnd, afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan, onder onderscheidene redenen, ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1908, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der	
luitenant-generaals . . .	fr. 10 » per dag.
generaal-majors . . .	7 » —
hoofdofficieren . . .	5 » —
lagere officieren . . .	5 » —
onderofficieren en soldaten . . .	1 50 —

Inkwartiering zonder voeding der	
luitenant-generaals . . .	fr. 5 » per dag.
generaal-majors . . .	5 » —
hoofdofficieren . . .	2 » —
lagere officieren . . .	1 » —
onderofficieren en soldaten . . .	» 21 —

Evenwel, wanneer in de schuilkantonementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onderofficieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op het mest van deze paarden.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

Quand l'armée est mobilisée, l'imputation à charge du Budget de la Guerre a lieu, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, sans distinction d'articles. De plus, les dépenses relatives aux gendarmes attachés à l'armée de campagne et aux troupes des forteresses sont liquidées à charge du Budget de la Guerre.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Fontainebleau, le 7 octobre 1907.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 t. h.

Deze prijzen zullen om de drie maanden ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

Wanneer het leger gemobiliseerd is, geschiedt de aanrekening ten laste van de Begrooting van Oorlog, voor wat betreft de gewone uitgaven, zonder onderscheid van artikelen. Daarenboven worden de uitgaven betreffende de gendarmen werkzaam bij het veldleger en bij de bezettingstroepen, aangezuiverd ten laste van de Begrooting van Oorlog.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Fontainebleau, den 7 October 1907.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1908.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements du personnel civil	455,000 »	
3	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre	7,500 »	755,930 »
4	Matériel	58,900 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	215,530 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
<i>1^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements et indemnités de l'état-major général.	882,518 80	
7	Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places	285,169 50	
8	Traitements et indemnités du service de l'intendance	285,043 »	
9	Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux	405,497 50	
Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.			
25,664,320 17			
<i>2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.	12,555,557 70	
11	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie	3,347,158 05	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1908.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000	
2	Jaarwedden van het burgerlijk personeel	435,000	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren werkzaam in de bureelen van het Departement van Oorlog	7,500	735,930
4	Materieel	58,900	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaartinstituut	215,530	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, VERGOEDINGEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^o AFDEELING. — Jaarwedden en vergoedingen der staven en der officieren sonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden en vergoedingen van den generalen staf	802,518 80	
7	Jaarwedden en vergoedingen van den provincialen en van den plaatselijken staf	285,189 50	
8	Jaarwedden en vergoedingen van den dienst der intendantie	285,045 »	
9	Jaarwedden en vergoedingen der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	405,497 50	
			23,064,520 17
De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 6, 7, 8 en 9, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.			
<i>2^o AFDEELING. — Jaarwedden, vergoedingen, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der infanterie	12,333,537 70	
11	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der cavalerie	3,347,158 05	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
12	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie et du train.	5,127,209 57	
13	Traitements, indemnités et solde du génie.	1,657,446 30	
14	Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration	1,380,739 15	
	<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p> <p>Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.</p>		
	CHAPITRE III.		
	HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	758,000 »	1,018,000 »
16	Service pharmaceutique.	260,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire	140,600 »	229,805 »
18	Personnel de l'École de guerre	27,025 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	53,620 »	
20	Dépenses d'administration de l'École de guerre.	8,650 »	
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Personnel des établissements de l'artillerie.	120,000 »	2,520,000 »
22	Matériel de l'artillerie	2,400,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van de artillerie en van den trein	5,127,209 57	
13	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der genie	1,657,446 30	
14	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van het bataljon van administratie	1,380,739 15	
	De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomst, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.		
	De kredieten, onderscheidenlijk uitgetrokken op de artikelen 10, 11, 12, 13 en 14, zullen mogen worden vereenigd en overgebracht van het eene dezer artikelen naar de andere, volgens de behoeften van den dienst.		
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	758,000 *	1,018,000 *
16	Apotheekdienst	260,000 *	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	140,600 *	220,805 *
18	Personeel der Krijgsschool	27,025 *	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	53,820 *	
20	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool	8,850 *	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	120,000 *	2,520,000 *
22	Materieel der artillerie	2,400,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,694,270 »	1,694,270 »
CHAPITRE VII.			
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Nourriture des troupes. Fourrages	9,998,129 65	17,680,859 51
25	Service du couchage	550,000 »	
* 26	Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie	5,145,000 »	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	937,729 66	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000 »	
* 29	Remonte	900,000 »	
<p>* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	161,000 »	491,000 »
31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation	330,000 »	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	417,000 »	417,000 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
25	Materieel der genie	1,694,270 »	1,694,270 »
HOOFDSTUK VII.			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN			
24	Voeding der troepen, Voeder	9,008,120 65	17,680,850 51
25	Slapingdienst	550,000 »	
* 26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	5,145,000 »	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	937,720 60	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	150,000 »	
* 29	Remonte	900,000 »	
<p>* De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.</p>			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
30	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	161,000 »	491,000 »
31	Reis-, verblijf-, verhuis- en representatiekosten	330,000 »	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
32	Pensioenen en hulpgelden	417,000 »	417,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 »	100,000 »
	TOTAL. fr.		50,551,274 48
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
34	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	
35	Organisation de parcs aérostatiques de place.	86,000 »	
36	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek	370,000 »	
37	Amélioration du casernement.	2,025,000 »	
38	Armement de l'artillerie de campagne.	3,200,000 »	
39	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse	280,000 »	
40	Complètement ou transformation du charroi de l'armée	150,000 »	
41	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	33,000 »	6,545,700 »
42	Aménagement des trains sanitaires	50,000 »	
43	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	178,200 »	
44	Aménagement de champs de tir.	16,000 »	
45	Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo	125,000 »	
46	Installation d'un service de mécano-thérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles	25,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.		57,096,974 48

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 octobre 1907.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
55	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven	100,000 *	100,000 *
TOTAAL fr.			50,551,274 48
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
34	Deelneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen	37,500 »	
35	Inrichting van vestingluchtvaartstapelplaatsen	88,000 *	
36	Bouwen van een arsenaal der veldstapelplaats te Etterbeek	370,000 *	
37	Verbetering der kazernering	2,025,000 »	
38	Bewapening der veldartillerie	3,200,000 »	
39	Bewapening van de manschappen der vesting-artillerie	250,000 *	
40	Aanvulling of vervorming van de vervoermiddelen van het leger	150,000 »	
41	Gedeeltelijke aanvulling van het belegeringsmaterieel der verdedigingswerken van het land	35,000 *	6,545,700 *
42	Inrichting van de ziekentreinen	50,000 »	
43	Militaire banen te Luik en te Namen en telefoonnetten in deze stellingen	178,200 »	
44	Inrichting van schietbanen	16,000 »	
45	Aankoop van ijzeren éénmansbedden voor het kamp van Beverloo	125,000 »	
46	Inrichting van eenen dienst van mechanische geneeskunde in het militair hospitaal te Brussel	25,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.			57,096,974 48

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 7 October 1907.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE .

De Minister van Oorlog,

J. HELLEBAUT.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1908

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre	21,000	21,000
2	•	Traitements du personnel civil. { Traitements des fonctionnaires et employés civils (1) . 330,640	435,000	420,000
		{ Traitements des gens de service 95,360		
3	•	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre.	7,500	7,500
<i>Matériel.</i>				
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000	58,900	58,900
		Chauffage et éclairage. 15,000		
		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,900		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et à un copiste employé à la bibliothèque 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
b.		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. 15,000	103,750	213,550
		Traitement de 4 fonctionnaires et de 30 employés permanents (2) 88,750		
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 46,250		
		Personnel civil recruté par application de la loi de milice 49,550		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			735,950	714,950

AUGMENTATION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.																																																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																													
				(¹) Composition de ce personnel :																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Totaux.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,400</td> <td>16,800</td> <td>3,360</td> <td>20,160</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 8,400</td> <td>24,400</td> <td>1,620</td> <td>25,020</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>8,400 4,400</td> <td>45,600</td> <td>5,000</td> <td>50,600</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>3,900 3,500</td> <td>62,600</td> <td>1,500</td> <td>54,100</td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td>3,000 2,400</td> <td>52,400</td> <td>300</td> <td>52,400</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>Id. de 2^e classe</td> <td>2,200 1,400</td> <td>41,400</td> <td>»</td> <td>41,400</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>Archivistes de 1^{re} classe</td> <td>2,800 2,200</td> <td>56,400</td> <td>1,800</td> <td>57,900</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>Id. de 2^e classe</td> <td>2,000 1,700</td> <td>27,200</td> <td>»</td> <td>27,200</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>Id. de 3^e classe</td> <td>1,600 1,400</td> <td>23,300</td> <td>»</td> <td>23,300</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs du génie.</td> <td>3,400 1,800</td> <td>8,880</td> <td>680</td> <td>9,560</td> </tr> <tr> <td>118</td> <td>TOTAUX</td> <td></td> <td>525,680</td> <td>15,960</td> <td>539,640</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Totaux.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	2	Directeurs	8,400	16,800	3,360	20,160	3	Chefs de division	8,100 8,400	24,400	1,620	25,020	9	Chefs de bureau	8,400 4,400	45,600	5,000	50,600	15	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	62,600	1,500	54,100	17	Commis de 1 ^{re} classe	3,000 2,400	52,400	300	52,400	21	Id. de 2 ^e classe	2,200 1,400	41,400	»	41,400	16	Archivistes de 1 ^{re} classe	2,800 2,200	56,400	1,800	57,900	16	Id. de 2 ^e classe	2,000 1,700	27,200	»	27,200	16	Id. de 3 ^e classe	1,600 1,400	23,300	»	23,300	3	Dessinateurs du génie.	3,400 1,800	8,880	680	9,560	118	TOTAUX		525,680	15,960	539,640
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Totaux.																																																																						
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																										
2	Directeurs	8,400	16,800	3,360	20,160																																																																									
3	Chefs de division	8,100 8,400	24,400	1,620	25,020																																																																									
9	Chefs de bureau	8,400 4,400	45,600	5,000	50,600																																																																									
15	Sous-chefs de bureau	3,900 3,500	62,600	1,500	54,100																																																																									
17	Commis de 1 ^{re} classe	3,000 2,400	52,400	300	52,400																																																																									
21	Id. de 2 ^e classe	2,200 1,400	41,400	»	41,400																																																																									
16	Archivistes de 1 ^{re} classe	2,800 2,200	56,400	1,800	57,900																																																																									
16	Id. de 2 ^e classe	2,000 1,700	27,200	»	27,200																																																																									
16	Id. de 3 ^e classe	1,600 1,400	23,300	»	23,300																																																																									
3	Dessinateurs du génie.	3,400 1,800	8,880	680	9,560																																																																									
118	TOTAUX		525,680	15,960	539,640																																																																									
				(²) Composition de ce personnel																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>GRADES.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Fonctionnaires.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire comptable</td> <td>4,400</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maitre dessinateur et graveur</td> <td>3,600</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maitre dessinateur-lithographe</td> <td>3,300</td> <td>3,300</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Employés permanents.</i></td> </tr> <tr> <td>26</td> <td>Dessinateurs, graveurs, lithographes</td> <td>de 3,950 à 2,000</td> <td>64,250</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Commis</td> <td>2,800</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Chef-ponceur</td> <td>2,700</td> <td>2,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Photographe</td> <td>2,100</td> <td>2,100</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Relieur chef-colleur</td> <td>2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>34</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>88,750</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	<i>Fonctionnaires.</i>				1	Secrétaire comptable	4,400	4,400	2	Maitre dessinateur et graveur	3,600	7,200	1	Maitre dessinateur-lithographe	3,300	3,300	<i>Employés permanents.</i>				26	Dessinateurs, graveurs, lithographes	de 3,950 à 2,000	64,250	1	Commis	2,800	2,800	1	Chef-ponceur	2,700	2,700	1	Photographe	2,100	2,100	1	Relieur chef-colleur	2,000	2,000	34	TOTAL		88,750																										
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																											
<i>Fonctionnaires.</i>																																																																														
1	Secrétaire comptable	4,400	4,400																																																																											
2	Maitre dessinateur et graveur	3,600	7,200																																																																											
1	Maitre dessinateur-lithographe	3,300	3,300																																																																											
<i>Employés permanents.</i>																																																																														
26	Dessinateurs, graveurs, lithographes	de 3,950 à 2,000	64,250																																																																											
1	Commis	2,800	2,800																																																																											
1	Chef-ponceur	2,700	2,700																																																																											
1	Photographe	2,100	2,100																																																																											
1	Relieur chef-colleur	2,000	2,000																																																																											
34	TOTAL		88,750																																																																											
15,000		409,975	596,154 86																																																																											
		6,810	7,500																																																																											
		55,900	58,900																																																																											
6,000		207,530	204,121 69																																																																											
21,000		699,215	687,676 55																																																																											
21,000																																																																														

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NOS DES ARTICLES.	LITTERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE II. TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES. — 1 ^{re} SECTION. <i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>						
		LITTERAS DES DÉVELOPPEMENTS.				
	SERVICES.	LITTERA a. — Officiers de tous grades.	LITTERA b. — Traitements des aumôniers et des prêtres agréés. (¹)	LITTERA c. — Frais de bureau. (²)		
6	» Traitements de l'État-major général.	837,318 80	»	25,200 »	862,518 80	862,518 80
7	» Id. de l'État-major des provinces et des places	195,169 50	49,540 »	20,460 »	265,169 50	265,169 50
8	» Id. du service de l'intendance.	253,203 »	»	29,840 »	283,043 »	282,010 50
9	» Id. des officiers du service de santé des hôpitaux	402,597 50	»	2,900 »	405,497 50	407,985 »
		1,688,288 80	49,540 »	78,400 »		
		1,816,228 80				
A REPORTER. . . . fr.					1,816,228 80	1,817,685 80

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués	de	
		pour l'exercice 1906.	l'exercice 1905.	
				(¹) AUMONERIE.
				22 aumôniers et aumôniers-adjoints de 300 à 4,000 francs 44,000 »
				26 prêtres agréés de 100 à 400 francs. 4,000 »
				Service de l'aumônerie aux manœuvres 1,540 »
				<u>49,540 »</u>
				(²) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de circonscription à 800 francs 3,200 »
				1 président du comité d'études de la position fortifiée d'Anvers 800 »
				2 gouverneurs des positions fortifiées de Liège et de Namur à 600 fr. 1,200 »
				4 commandants d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,500 »
				Chefs d'état-major des 1 ^{re} et 3 ^e circonscriptions militaires à 900 fr. 1,800 »
				des 2 ^e et 4 ^e circonscriptions militaires à 1,200 fr. 2,400 »
				des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,800 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs. 1,200 »
				1 secrétaire du Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction militaire 200 »
				<u>23,200 »</u>
				État-major des provinces et des places.
				Commandants de province. { Anvers 1,500 »
				Brabant 1,500 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,500 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,500 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				<u>10,900 »</u>
				Commandants de place. { 3 commandants de place à 500 francs. 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 240 — 960 »
				6 — à 150 — 900 »
				4 — à 100 — 400 »
				<u>9,560 »</u>
				<u>20,460 »</u>
				Intendance militaire.
				a) Intendant divisionnaire à Gand 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
				— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				<u>8,000 »</u>
				b) Intendant ou sous-intendant ordonnateur { à Gand 1,600 »
				à Anvers 1,700 »
				à Liège 1,600 »
				à Bruxelles 1,700 »
				<u>6,600 »</u>
				c) Sous-intendant chargé du service de manutention { à Gand (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				— à Gand (2 ^e serv.) 900 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 900 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				— à Liège (2 ^e serv.) 900 »
				— à Beverloo 800 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 900 »
				— à Namur 900 »
				— à Tournai 900 »
				<u>13,800 »</u>
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				<u>29,840 »</u>
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,800 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				<u>3,200 »</u>
1,032 50	2,487 50	1,854,980 75	1,853,011 94	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.	
								1908.	1907.	
		REPORT. . . . fr.						1,816,228 80	1,817,685 80	
		2 ^e SECTION.								
		<i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>								
		LITTEAS DES DÉVELOPPEMENTS.								
		LITTEA a.			LITT. b.	LITT. c.	LITT. d.	LITT. e.		
	SERVICES.	Traitement et indemnités des officiers de tous grades.	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.	Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie.	Logement avec ou sans nourriture. (¹)	Service des écuries. (²)	Service de l'adminis- tration, de l'instruction et de la bibliothèque. (³)	Service de la musique.		
10	» De l'infanterie .	7,142,995 50	4,428,589 20	»	94,850 »	»	424,325 »	245,000 » (⁴)	12,535,657 70	10,892,754 20
11	» De la cavalerie .	1,896,845 »	1,031,394 40	»	72,650 »	224,931 25	85,560 »	56,000 »	3,347,158 65	3,099,733 65
12	» De l'artillerie et du train . . .	3,151,674 25	1,709,190 »	29,900 »	37,440 »	83,185 32	115,820 »	»	5,127,209 57	4,594,061 88
13	» Du génie.	805,905 50	299,792 80	486,050 »	7,470 »	»	57,530 »	»	1,657,446 50	1,558,945 »
14	» Du bataillon d'administration	260,061 »	1,103,678 15	»	1,200 »	»	6,800 »	»	1,380,739 15	1,370,048 65
		13,266,475 25	8,572,444 55	516,850 »	215,570 »	308,116 57	689,635 »	281,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.						25,664,320 17	23,333,205 18	
								AUGMENTATION fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,052 50	2,487 50	1,854,980 75	1,833,011 94	(¹) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie { Logement et nourriture . . . 9,000 journées à fr. 1,50 13,500 » id. sans nourriture . . . 375,000 id. 0,21 78,750 » Nourriture sans logement . . . 2,000 id. 1,29 2,580 » 94,830 »
				Cavalerie { Logement et nourriture . . . 48,000 id. 1,50 69,000 » id. sans nourriture . . . 5,000 id. 0,21 1,050 » Nourriture sans logement . . . 2,000 id. 1,29 2,580 » 72,630 »
				Artillerie { Logement et nourriture . . . 20,000 id. 1,50 30,000 » et id. sans nourriture . . . 17,000 id. 0,21 3,570 » train { Nourriture sans logement . . . 3,000 id. 1,29 3,870 » 37,440 »
				Génie { Logement et nourriture . . . 3,000 id. 1,50 4,500 » id. sans nourriture . . . 8,000 id. 0,21 1,680 » Nourriture sans logement . . . 1,000 id. 1,29 1,290 » 7,470 »
				Bataillon d'adon { Logement et nourriture . . . 600 id. 1,50 900 » id. sans nourriture . . . 200 id. 0,21 42 » Nourriture sans logement . . . 200 id. 1,29 258 » 1,200 »
				(²) Service des écuries. Cavalerie : 4,930 chevaux, soit 1,799,450 journées à fr. 0,125 224,931 25 Artillerie : 2,399 chevaux, soit 875,635 journées à fr. 0,093 83,185 32
				(³) Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque.
1,442,805 50	•	11,753,146 45	11,852,885 50	Infanterie { 1 régiment des carabiniers 13,560 » 18 régiments d'infanterie à 16,420 francs 295,560 » Le corps de discipline et de correction 7,500 » L'école des cadets 53,375 » — des pupilles 38,000 » — d'application et de perfectionnement 9,550 » 424,325 »
				Cavalerie { 8 régiments à 8,470 francs 67,700 » L'école d'équitation 11,600 » — normale de gymnastique et d'escrime 6,000 » 85,300 »
247,425 •	•	3,456,812 55	3,614,887 01	Artillerie { Inspecteur général 4,000 » Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers 1,500 » Commandant de l'école de tir 1,000 » Inspecteur des poudres de guerre 300 » et 4 régiments de campagne à 9,900 francs 39,600 » train { Artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers 37,800 » id. id. id. de Liège 10,660 » id. id. id. de Namur 10,660 » Régiment du train et compagnies spéciales 9,600 » L'école de tir 700 » 115,820 »
555,147 69	•	5,072,077 65	5,342,941 58	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,200 »
98,503 30	•	1,578,947 55	1,574,431 64	Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 500 » Ostende 500 » Ypres 500 » Brasschaet 300 » Saint-Bernard 300 » Anvers (enceinte) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — (Nord) 1,200 » — 2 ^e — (Sud) 1,200 » — 3 ^e — 1,200 » — 4 ^e — 1,200 » — 5 ^e — 1,200 » — 2 ^e ligne (Est) 1,200 » — 2 ^e — (Sud) 1,200 » Génie { Commandants du génie ou chargés du service dans les places de Liège (rive gauche) 1,400 » — (rive droite) 1,400 » Huy 300 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 300 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvorde 300 » Louvain 900 » Tirlemont 300 » Diest 600 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 »
2,533,602 40	2,487 50	25,024,301 50	25,502,923 00	Le régiment et les compagnies spéciales 28,550 » Bataillon d'administration 18,880 » 87,330 » Bataillon d'administration 8,800 »
2,531,114 99				(⁴) Y compris le traitement des chefs de musique, la solde des musiciens gagistes et le supplément de solde des élèves musiciens.

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CREDITS alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE III.				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux.</i>				
15	•	Achat de denrées et autres objets de consommation, d'objets d'habillement et de lingerie; achat et entretien du matériel; chauffage et éclairage; entretien des locaux achat d'ouvrages et de publications; frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux, indemnité journalière aux caporaux et soldats de la section des hôpitaux, etc. fr.	758,000 *	758,000 *
<i>Service pharmaceutique.</i>				
16	•	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	260,000 *	260,000 *
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.			1,018,000 *	1,018,000 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	781,535 •	746,756 19	
•	•	315,000 •	330,400 •	
•	•	1,096,535 •	1,086,156 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTELAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1908.	alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant et directeur des études	3,600 »	
		1 commandant en second	1,000 »	
		2 examinateurs permanents	5,500 »	
		1 instructeur	500 »	
		5 instructeurs adjoints	1,200 »	
		6 inspecteurs des études	4,500 »	
		1 chargé de la comptabilité	200 »	
		1 secrétaire	2,625 »	
		1 dessinateur	5,300 »	
		1 aumônier	2,550 »	
		1 bibliothécaire	1,200 »	
		1 mécanicien	2,500 »	
		1 préparateur de chimie	2,625 »	
a.		1 aide-préparateur de chimie	1,200 »	
		2 conservateurs du matériel et du musée	420 »	
		1 facteur	560 »	
		2 secrétaires-archivistes	540 »	
		2 économes	1,500 »	
		1 chef de ménage	900 »	
		3 concierges	1,440 »	
		4 (professeur de gymnastique, maîtres d'armes et sous-officier d'artillerie)	1,500 »	
		2 surveillants au manège	740 »	
		2 brigadiers, 3 clairons, 25 cavaliers	1,090 »	
		Personnel civil militarisé	17,310 »	
		Personnel civil non militarisé	11,500 »	
17			69,000 »	
<i>Corps enseignant.</i>				
		11 professeurs militaires	10,000 »	
		6 — civils	34,750 »	
b.		17 répétiteurs militaires	9,000 »	
		7 maîtres et chargés de cours militaires	4,000 »	
		1 maître civil	4,250 »	
			62,000 »	
<i>Bourses d'études.</i>				
c.		12 bourses d'études à 800 francs	9,600 »	
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant	2,540 »	
		1 secrétaire	400 »	
		12 professeurs militaires	7,420 »	
		3 — civils	5,200 »	
		2 maîtres civils	1,800 »	
		1 maître militaire	240 »	
			17,600 »	
18				
<i>Service intérieur.</i>				
		1 sous-officier archiviste	240 »	
		1 copiste dessinateur	1,500 »	
		1 imprimeur-lithographe	1,200 »	
		5 (huissier, messenger, garçons de bureau, homme de peine)	6,685 »	
			9,425 »	
A REPORTER				
			167,625 »	135,000 »
				27,025 »
				27,025 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 *		151,980 *	159,059 84	
*	*	26,225 *	25,327 83	
5,000 *	*	178,205 *	164,567 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	CITRERAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
		REPORT. . . . fr.	167,625 »	162,625 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	16,000 »	
		Indemnités aux travailleurs.	800 »	
19	"	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	55,620 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues	11,320 »	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles ; manipulations au laboratoire de chimie	14,000 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,100 »	
20	"	Indemnités aux travailleurs	400 »	8,650 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	5,560 »	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	229,895 »	224,895 »

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	.	178,205	164,367 17	
.	.	53,620	53,619 23	
.	.	8,650	7,617 38	
5,000	.	240,475	225,603 78	
5,000	.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21	.	Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie.	120,000 »	120,000 »
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'Etat. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements et services spéciaux de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie	300,000 »	
Fonderie de canons.				
b.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	200,000 »	
Arsenal de construction.				
c.		Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train.	400,000 »	
22		Manufacture d'armes.	2,400,000 »	2,400,000 »
d.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	200,000 »	
A REPORTER			fr. 1,100,000 »	2,520,000 »

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	»	100,000 .	102,298 80	
»	.	2,382,000 .	2,382,000 .	
.	.	2,482,000 .	2,484,298 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
		REPORT. fr. 1,100,000 »	2,520,000 »	2,520,000 »
		École de pyrotechnie.		
	e.	Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers	1,050,000 »	
	f.	Achat de poudre de guerre.	240,000 »	
	g.	Dépenses diverses et menus achats	10,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	2,520,000 »	2,520,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	2,482,000 .	2,484,298 80	
.	.	2,482,000 .	2,484,298 80	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NOS DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1908.	alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
	a	Entretien ordinaire:		
		Bâtiments militaires fr. 570,582 •		
		Ouvrages de fortification 10,075 •		
		Ouvrages mixtes 24,115 •		
		————— 611,352 •		
	b.	Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places du camp de Beverloo et du polygone de Brasschaet :		
		Bâtiments militaires fr. 619,500 •		
		Ouvrages de fortification 49,341 •		
		Ouvrages mixtes 77,592 •		
		————— 746,433 •		
	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux. 30,000 •		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 126,485 •	1,694,270 •	1,701,270 •
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques et aux employés civils militarisés des troupes du génie qui se déplacent pour le service technique du régiment et des compagnies spéciales 121,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 10,000 •		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 15,000 •		
	h.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 •		
	i.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc. 24,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,694,270 •		
			1,694,270 •	1,701,270 •

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NOS DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1908.	alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE VII.				
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Nourriture des troupes. — Fourrages.</i>				
Pain.				
a.		14,320,000 rations à 14 centimes fr. 2,004,800 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission 137,200 »		
		Reste fr. 1,867,600 »		
Vlande.				
b.		14,320,000 rations, à 30 centimes. fr. 5,155,200 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission 352,800 »		
		Reste . . . fr. 4,802,400 »		
Fourrages en nature.				
		1,525,315 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 27 fr. 1,685,150 05	9,998,129 65	11,858,729 65
		1,549,770 rations légères pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 25 1,660,217 10		
		2,075,085		
c.		A AJOUTER :		
		Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupes montés qui effectuent des étapes pour se rendre dans les camps d'instruction ou pour rejoindre leur garnison, qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité, etc. fr. 79,762 50		
		Fr. 3,425,129 65		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants. 122,000 »		
		Reste 3,501,129 65		
		SUPPLÉMENT : Environ $\frac{1}{200}$ du montant de l'article, l'année 1908 étant bissextile 27,000 »		
		TOTAL fr. 9,998,129 65		
		A REPORTER fr. 9,998,129 65	9,998,129 65	11,858,729 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.																																							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																										
				<p style="text-align: right;">RATIONS.</p> <table border="1" style="float: right;"> <tr><td>Infanterie</td><td>9,501,965</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>1,960,050</td></tr> <tr><td>Artillerie et train</td><td>2,732,785</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>565,385</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>65,700</td></tr> <tr><td>Total</td><td>14,826,865</td></tr> </table>	Infanterie	9,501,965	Cavalerie	1,960,050	Artillerie et train	2,732,785	Génie	565,385	Bataillon d'administration	65,700	Total	14,826,865																											
Infanterie	9,501,965																																										
Cavalerie	1,960,050																																										
Artillerie et train	2,732,785																																										
Génie	565,385																																										
Bataillon d'administration	65,700																																										
Total	14,826,865																																										
				<p>Décomposition des rations de pain et de viande :</p> <table border="1" style="float: right;"> <tr><td>Infanterie</td><td>54,000</td><td>217,600</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>45,000</td><td>58,000</td></tr> <tr><td>Artillerie et train</td><td>44,000</td><td>67,400</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>5,000</td><td>12,200</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>2,835</td><td>4,800</td></tr> <tr><td>Total</td><td>148,835</td><td>360,000</td></tr> </table> <p style="text-align: right;">Reste 14,320,000</p>	Infanterie	54,000	217,600	Cavalerie	45,000	58,000	Artillerie et train	44,000	67,400	Génie	5,000	12,200	Bataillon d'administration	2,835	4,800	Total	148,835	360,000																					
Infanterie	54,000	217,600																																									
Cavalerie	45,000	58,000																																									
Artillerie et train	44,000	67,400																																									
Génie	5,000	12,200																																									
Bataillon d'administration	2,835	4,800																																									
Total	148,835	360,000																																									
				<p>A déduire :</p> <table border="1" style="float: right;"> <tr><td>Infanterie</td><td>54,000</td><td>217,600</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>45,000</td><td>58,000</td></tr> <tr><td>Artillerie et train</td><td>44,000</td><td>67,400</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>5,000</td><td>12,200</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>2,835</td><td>4,800</td></tr> <tr><td>Total</td><td>148,835</td><td>360,000</td></tr> </table>	Infanterie	54,000	217,600	Cavalerie	45,000	58,000	Artillerie et train	44,000	67,400	Génie	5,000	12,200	Bataillon d'administration	2,835	4,800	Total	148,835	360,000																					
Infanterie	54,000	217,600																																									
Cavalerie	45,000	58,000																																									
Artillerie et train	44,000	67,400																																									
Génie	5,000	12,200																																									
Bataillon d'administration	2,835	4,800																																									
Total	148,835	360,000																																									
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>1,232</td> <td>449,680</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,404</td> <td>899,360</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,234</td> <td>460,440</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,899</td> <td>875,635</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Totaux</td> <td>7,829</td> <td>1,325,315</td> <td>1,349,770</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">2,675,085</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,840,600</td> <td>11,776,629 65</td> <td>10,572,025 75</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,840 600</td> <td>11,776,629 65</td> <td>10,572,025 75</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	légères.	Cavalerie	Guides	1,232	449,680	Lanciers	2,404	899,360	Chasseurs	1,234	460,440	Artillerie de campagne et train	2,899	875,635		Totaux	7,829	1,325,315	1,349,770					2,675,085		1,840,600	11,776,629 65	10,572,025 75			1,840 600	11,776,629 65	10,572,025 75	
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																									
		fortes.	légères.																																								
Cavalerie	Guides	1,232	449,680																																								
	Lanciers	2,404	899,360																																								
	Chasseurs	1,234	460,440																																								
Artillerie de campagne et train	2,899	875,635																																									
Totaux	7,829	1,325,315	1,349,770																																								
				2,675,085																																							
	1,840,600	11,776,629 65	10,572,025 75																																								
	1,840 600	11,776,629 65	10,572,025 75																																								

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1908.	alloués pour l'exercice 1907.
		REPORT. fr.	9,998,129 65	11,858,729 65
		<i>Service du couchage.</i>		
25	"	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitements et indemnités du personnel, etc.	550,000 "	700,000 "
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</i>		
		Infanterie fr. 2,900,000 "		
		Cavalerie 915,000 "		
26	"	Artillerie et train. 1,070,000 "	5,145,000 "	5,245,000 "
		Génie 200,000 "		
		Bataillon d'administration 60,000 "		
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc. 100,000 "		
	b.	Moyens de transport des troupes en marche. 780,629 66		
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,500 "	5,100 "	937,729 66
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 2,800 "		
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation 10,000 "		
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; indemnités de voyage aux vélocipédistes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc. 42,000 "		
		A REPORTER. fr.	16,630,889 31	18,721,459 31

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
..	1,840,600 .	11,776,629 65	10,572,025 75	
•	150,000 .	541,800 .	480,474 76	
•	100,000 .	5,203,000 .	5,202,875 91	
..	•	937,729 66	891,276 08	
•	2,090,600 .	18,849,159 31	17,236,652 50	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution			
	2,090,600 •	18,549,150 31	17,256,652 50	
•	•	155,000 •	140,511 15	
•	107,850 »	875,950 •	872,949 70	
•	2,108,450 •	19,580,109 31	18,250,113 35	
	2,108,450 »			

BUDGET DE L'EXERCICE 1908

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	4	Majors, à	4,725	18,900
	9	Capitaines en premier ou commandants, à	3,450	31,050
	7	— en second, à	2,775	19,425
	7	Lieutenants, à	2,175	15,225
	2	Sous-lieutenants, à	1,875	3,750
		TOTAL.	88,550	
	20	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	441 75	
			87,908 25	
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
a.	1	Capitaines en premier ou commandants, à	2,300	2,300
	3	— en second, à	1,850	5,550
	2	Lieutenants, à	1,450	2,900
		TOTAL.	10,750	
	6	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments.	53 75	
			10,696 25	161,000
				161,000
<i>3° Employés civils.</i>				
	11	Fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	47,000	
	46			
<i>Honoraires.</i>				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure	15,395 30	
<i>Frais de route, de séjour, de déménagement et de représentation.</i>				
a.		Frais de route et de séjour, missions et frais de représentation	205,000	
b.		Frais de route et de séjour du Ministre	5,000	
c.		Frais de déménagement	60,000	
d.		Indemnités aux militaires au-dessous du grade d'officier, mariés ou veufs avec enfants, ou divorcés ayant la garde de leurs enfants qui se déplacent momentanément pour assister aux manœuvres ou qui sont détachés hors de leur garnison dans un but de sécurité générale ou bien pour remplacer temporairement des régiments qui se sont éloignés pour assister à des périodes de tir, de manœuvres, etc.	60,000	330,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.	491,000	491,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	182,054 68	155,425 45	
•	•	354,300	331,159 64	
•	•	536,354 68	486,585 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1908.	alloués pour l'exercice 1907.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
52	a.	Pensions provisoires fr. 210,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 5,700 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 61,000 »	417,000 »	417,000 »
	d.	Secours et indemnités à des sous-officiers et soldats réformés 95,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre et indemnités à des agents civils victimes d'accidents en service ou à leurs ayants droit. 45,500 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			417,000 »	417,000 »
CHAPITRE X.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
35	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget. (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres; indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes; subsides aux sociétés d'anciens militaires; indemnités pour pertes de chevaux; secours aux permissionnaires et aux miliciens de la nouvelle levée résidant à l'étranger; frais d'affranchissement de la correspondance adressée à certains permissionnaires ou de remise des ordres de rejoindre; achat de prix de tir décernés aux officiers; réparations aux drapeaux des corps de troupe; frais d'entretien des militaires détenus provisoirement dans les prisons en attendant qu'ils soient ramenés à leur corps; etc.)	100,000 »	100,000 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			100,000 »	100,000 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
SERVICES DIVERS.				
34	*	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	37,500 »
	*	Construction d'une boulangerie militaire à Namur (pour mémoire)	»	70,500 »
	*	Construction d'une boulangerie militaire à Liège (pour mémoire)	»	»
	*	Complément du magasin central d'habillement (pour mémoire)	»	»
35	*	Organisation de parcs aérostatiques de place	86,000 »	89,000 »
A REPORTER. fr.			123,500 »	197,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
		4		
•	•	355,300	365,159 10	
•	•	355,300	365,159 10	

»	•	105,049	66,160 90	
•	»	105,049	66,160 90	

•	•	•	•	
•	70,500	76,900	82,964 20	
»	•	13,500	140,901 87	
»	•	70,000	•	
»	3,000	80,000	•	
•	75,500	210,400	223,866 07	

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NOS DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1908.	alloués pour l'exercice 1907.
		REPORT.fr.	123,500	197,000
36	°	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek	570,000	150,000
°	°	Construction d'une boulangerie militaire à Louvain (pour mémoire)	"	"
37	°	Amélioration du casernement	2,025,000	1,450,000
°	°	Matériel et explosifs pour travaux du génie (pour mémoire)	"	"
°	°	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers (pour mémoire)	"	"
38	°	Armement de l'artillerie de campagne	3,200,000	6,000,000
39	°	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.	250,000	350,000
40	°	Complètement ou transformation du charroi de l'armée.	150,000	75,000
°	°	Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position d'Anvers (pour mémoire)	"	5,000,000
41	°	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	33,000	"
°	°	Amélioration de l'outillage de la meunerie militaire d'Anvers (pour mémoire)	"	80,000
°	°	Construction d'un magasin des fourrages à Bruges (pour mémoire).	"	"
°	°	Armement des troupes de l'artillerie de campagne et de la cavalerie (pour mémoire)	"	"
°	°	Constitution d'une réserve de médicaments en vue d'une mobilisation éventuelle (pour mémoire)	"	"
42	°	Aménagement des trains sanitaires	50,000	50,000
°	°	Construction d'un magasin des fourrages à Gand (pour mémoire)	"	"
°	°	Acquisition de consoles-supports (pour mémoire).	"	50,000
°	°	Construction et matériel d'une buanderie en annexe au magasin du service de couchage à Namur (pour mémoire).	"	"
43	°	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions	178,200	"
°	°	Construction et ameublement de bâtiments devant servir de mess aux officiers d'artillerie au polygone de Brasschael (pour mémoire)	"	"
44	°	Aménagement de champs de tir	10,000	"
°	°	Crédit permettant de porter le salaire des ouvriers civils à 3 francs par jour (pour mémoire)	"	"
45	°	Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo	125,000	"
°	°	Achat d'outils et d'objets de campement (pour mémoire)	"	57,000
°	°	Plantations et clôtures sur les glacis des forts de la Meuse (pour mémoire)	"	45,000
°	°	Achat de sacs et sacoches d'ambulance; achat et transformation de trousse de campagne (pour mémoire)	"	17,000
46	°	Installation d'un service de mécano-thérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles.	25,000	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI.fr.	6,545,700	13,321,000

DIMINUTION. . . .fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
	75,500 »	219,400 »	223,866 07	
220,000 »	»	»	»	
»	»	58,600 »	214,667 31	
575,000 »	»	3,051,000 »	2,156,093 39	
»	»	100,000 »	»	
»	»	»	88,850 53	
»	2,800,000 »	0,000,000 »	»	
»	100,000 »	300,000 »	»	
75,000 »	»	125,000 »	60,000 »	
»	5,000,000 »	500,000 »	»	
35,000 »	»	»	30,000 »	
»	80,000 »	»	»	
»	»	245,000 »	»	
»	»	»	68,000 »	
»	»	»	14,099 80	
»	»	50,000 »	»	
»	»	275,000 »	»	
»	50,000 »	50,000 »	»	
»	»	40,000 »	»	
178,200 »	»	192,880 »	»	
»	»	4,000 »	77,489 47	
16,000 »	»	»	»	
»	»	5,000 »	»	
125,000 »	»	»	»	
»	57,000 »	»	27,549 69	
»	45,000 »	»	»	
»	17,000 »	»	»	
25,000 »	»	»	»	
1,247,200 »	8,222,500 »	14,213,880 »	2,961,516 26	
6,975,500 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1908.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1908.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1907.
Récapitulation.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale	755,950 »	714,950 »
II.	Traitements, indemnités, solde et accessoires	25,664,520 17	23,355,205 18
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	1,018,000 »	1,018,000 »
IV.	Académie militaire.	220,805 »	224,895 »
V.	Établissements et matériel de l'artillerie.	2,520,000 »	2,520,000 »
VI.	Matériel du génie	1,694,370 »	1,701,270 »
VII.	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations	17,680,859 51	19,879,309 51
VIII.	Traitements divers et honoraires	491,000 »	491,000 »
IX.	Pensions et secours	417,000 »	417,000 »
X.	Dépenses imprévues	100,000 »	100,000 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	8,545,700 »	13,521,000 »
TOTAUX. fr.		57,096,974 48	63,920,609 49

DIMINUTION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1906.	DÉPENSES de l'exercice 1905.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	•	699,218	• 687,676 55	
2,351,114 99	•	25,024,301 50	• 25,502,923 09	
•	•	1,096,535	• 1,086,156 19	
5,000	•	240,475	• 225,603 78	
•	•	2,482,000	• 2,484,298 80	
•	7,000	• 1,859,670	• 1,618,566 94	
•	2,198,450	• 19,580,109 31	• 18,256,115 35	
•	•	536,354 68	• 486,563 09	
•	•	355,300	• 363,159 10	
•	•	105,049	• 66,160 90	
•	6,975,500	• 14,213,880	• 2,961,516 26	
2,357,114 99	9,180,750	• 66,192,889 49	• 53,732,738 05	
6,823,635 01				

(56)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1908.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(58)

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
5	10	Généraux-majors à fr.	10,160 » 50,800 »
5		Majors de place à	5,800 » 29,000 »
8		Capitaines en premier à	4,600 » 30,800 »
9	7	Id. en second	3,700 » 33,300 »
8		Lieutenants à	2,900 » 23,200 »
4		Sous-lieutenants à	2,500 » 10,000 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
		Supplément aux officiers subalternes montés 2 à 600 »	1,200 »
			186,100 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	950 50
			185,169 50
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	1,100 »
		— de monture : 17 chevaux à 500 francs	8,500 »
39	17	TOTAL fr.	195,169 50
INTENDANCE MILITAIRE.			
1		Intendant en chef à fr.	12,700 » 12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
6	21	Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 42,800 »
15		Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500 » 81,900 »
9		Id. de 2 ^e classe à	4,800 » 41,400 »
6		Id. de 3 ^e classe à	3,700 » 22,200 »
	1	Supplément à un officier subalterne monté	800 »
			239,400 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,197 »
			238,203 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	3,600 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	400 »
		— de monture : 22 chevaux à 500 francs	11,000 »
39	22	TOTAL fr.	253,203 »

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
1	2	Inspecteur général fr.	12,700 • 12,700 •
4		Médecins principaux d: 1 ^{re} classe à	9,500 • 38,000 •
13		Id. de 2 ^e classe à	7,100 • 92,300 •
16		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600 • 41,600 •
14		Id. de 2 ^e classe à	2,500 • 55,000 •
1		Pharmacien en chef	7,100 • 7,100 •
4		Pharmaciens principaux à	6,500 • 25,200 •
10		Id. de 1 ^{re} classe à	4,600 • 46,000 •
10		Id. de 2 ^e classe à	3,700 • 37,000 •
10		Id. de 3 ^e classe à	2,900 • 29,000 •
5		Id. de 4 ^e classe à	2,600 • 13,000 •
6		Id adjoints à	2,500 • 15,000 •
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 • 7,100 •
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,500 •
			400,500 •
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	2,002 50
			398,497 50
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,200 •
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs	1,400 •
		Id. de monture : 3 chevaux à 500 francs	1,500 •
95	3	TOTAL fr.	402,597 50

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	20	40	9,500 *	190,000 *		
Lieutenants-colonels	19	58	7,100 "	134,900 "		
Majors	99	157	6,500 *	623,700 *		
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	4,600 *	87,400 "		
Capitaines en premier quartiers-maîtres	20	"	4,600 "	92,000 "		
Capitaines en second payeurs	19	"	3,700 "	70,300 "		
Lieutenants payeurs	20	"	2,900 "	58,000 "		
Sous-lieutenants payeurs	20	"	2,500 "	50,000 "		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	"	4,600 "	46,000 "		
Id. en second id.	9	"	3,700 "	33,300 "		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	8	"	6,300 "	50,400 "	
	de 2 ^e id.	7	"	5,100 "	35,700 "	
	de 3 ^e id.	4	"	4,650 "	18,600 "	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	25	"	4,200 "	96,000 "	
	de 2 ^e id.	36	"	3,250 "	117,000 "	
Capitaines commandants	518	36 (*)	4,600 "	1,462,800 *		
Capitaines en second	254		3,700 "	865,800 "		
Lieutenants	518		2,900 "	1,502,200 "	(*) Aide de camp ou officiers attachés à la maison militaire du Roi.	
Sous-lieutenants	518		2,500 "	1,295,000 "		
	1,921	290		6,829,700 *		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Pour le corps de discipline et de correction. {	5 capitaines à 600 francs = fr.		5,000 "			
	16 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =		6,400 "			
				9,400 "		
Aux officiers subalternes montés : 37 à 600 francs				22,200 "		
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				60,000 "		
				6,921,500 *		
A déduire $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments				34,606 50		
				6,886,893 50		
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 500 francs				7,800 "		
Id. id. au Ministère de la Guerre				18,000 "		
Id. aux sous-officiers promus officiers				23,200 "		
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				144,500 "		
Id. de monture : 290 chevaux à 500 francs				145,000 "		
				7,224,995 50		
A déduire pour vacances				82,000 "		
				7,142,995 50		
				fr.		

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	Observations.
Adjudants sous-officiers	103	37,595	2 70	101,306 50	
Premiers sergents-majors	299	109,135	2 16	255,751 60	
Sergents-majors	439	160,235	1 05	309,253 55	
Premiers sergents	173	63,145	1 57	99,137 65	
Sergents-fourriers et sergents	1,800	657,000	1 42	932,940 »	
Caporaux	3,016	1,100,840	» 52	572,436 80	
Premiers ouvriers avec rang de caporal	116	42,340	» 40	16,936 »	
Clairons	857	312,805	» 35	109,481 75	
Soldats de 1 ^{re} classe	6,181	2,256,065	» 31	699,380 15	
Soldats de 2 ^e classe	11,451	4,179,615 ¹	» 28	1,170,202 20	
Élèves-musiciens	190	69,350	» 28	19,418 »	
Cadets	Caporaux	50	18,250	» 52	9,490 »
	Soldats	50	18,250	» 28	5,110 »
Pupilles	450	164,250	» 36	59,130 »	
Correctionnaires et disciplinaires.	Employés	300	109,500	» 28	30,660 »
	Non employés	500	109,500	» 25	25,185 »
	26,041	9,504,965		4,306,089 20	
Supplément de solde :					
Aux sous-officiers, caporaux et clairons du corps de discipline et de correction				12,100 »	
Aux sous-officiers de l'École des cadets, de l'École des pupilles				3,700 »	
Aux sous-officiers et soldats détachés à l'École d'application et de perfectionnement pour l'infanterie				6,000 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				182,500 »	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				50,000 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe				4,000 »	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice.				108,000 »	
Supplément, l'année 1908 étant bissextile, environ $\frac{1}{303}$ du littéra				12,000 »	
				4,774,389 20	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.				346,000 »	
Reste fr.				4,428,389 20	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels.	8	16	9,500 »	76,000 »		
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »		
Majors	16	32	6,500 »	100,800 »		
Capitaines en premier quartiers-maîtres	8	»	4,600 »	36,800 »		
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,700 »	21,600 »		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	3	»	4,600 »	13,800 »		
Id. en second id.	5	»	3,700 »	18,500 »		
Médecins de régiment {	de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 »	18,900 »	
	de 2 ^e id.	2	2	5,100 »	10,200 »	
	de 3 ^e id.	3	3	4,650 »	13,950 »	
Médecins de bataillon {	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »	
Vétérinaires de régiment.	8	8	5,100 »	40,800 »		
Vétérinaires {	de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 »	12,600 »	
	de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »	
	de 3 ^e id.	7	7	2,950 »	20,650 »	
	adjoints	2	»	2,500 »	5,000 »	
Capitaines commandants.	56	112	4,600 »	257,600 »		
Capitaines en second	40	80	3,700 »	148,000 »		
Lieutenants.	96	192	2,900 »	278,400 »		
Sous-lieutenants	80	160	2,500 »	200,000 »		
	370	648		1,377,800 »		
A ajouter les suppléments de traitement :						
Aux officiers subalternes montés : 272 à 600 francs				165,200 »		
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				10,400 »		
				1,551,400 »		
A déduire $\frac{1}{8}$ % pour médicaments.				7,757 »		
RESTE.				1,543,643 »		
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »		
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 »		
Id. aux sous-officiers promus officiers.				4,600 »		
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				20,000 »		
Id. de monture : 648 chevaux à 500 francs				324,000 »		
TOTAL. fr.				1,896,643 »		

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.						
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjudants sous-officiers	18	4	14	6,570	2 70	17,750	»	
Premiers maréchaux des logis chefs	56	14	42	20,440	2 16	44,150	40	
Maréchaux des logis chefs	68	16	48	24,820	1 95	47,902	60	
Trompettes-majors	8	2	6	2,920	2 70	7,884	»	
Premiers maréchaux des logis	10	4	12	5,840	1 57	9,108	80	
Maréchaux des logis et maréchaux des logis fourriers	564	82	246	152,860	1 42	188,661	20	
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal de logis	8	2	6	2,920	» 75	2,190	»	
Trompettes-brigadiers	8	2	6	2,920	1 08	3,155	60	
Brigadiers	496	124	572	181,040	» 52	94,140	80	
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	40	10	50	14,000	» 55	8,050	»	
Trompettes	128	32	96	40,720	» 00	42,048	»	
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	40	10	50	14,800	» 50	7,500	»	
Cavaliers de 1 ^{re} classe	960	240	720	550,400	» 50	126,144	»	
Cavaliers de 2 ^e classe	3,160	690	2,070	1,155,400	» 55	380,622	»	
	5,570	1,252	3,608	1,060,050		970,134	40	
Supplément de solde :								
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 15 centimes = fr.							2,190	»
520 cavaliers-pionniers, 110,800 id. à 10 id. =							11,680	»
							13,870	»
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation							2,090	»
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							70,000	»
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							4,000	»
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							700	»
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							28,000	»
Supplément, l'année 1908 étant bissextile, environ $\frac{1}{305}$ du littéra.							5,000	»
							1,101,394	40
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							70,000	»
RESTR. fr.							1,031,394	40

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux				
Colonels.	{ Artillerie	15	26	9,500 *	123,500 *	
	{ Régiment du train	1	2	9,500 *	9,500 *	
Lieutenants-colonels. — Artillerie		15	22	7,100 "	92,500 "	
Majors.	{ Artillerie	59	53	6,500 "	245,700 "	
	{ Régiment du train	2	4	6,500 "	12,600 "	
Capitaines commandants	{ Artillerie de campagne.	48	96	4,600 "	220,800 "	
	{ Id. de forteresse	17	20 ⁽¹⁾	4,600 "	400,200 "	(1) Y compris 16 chevaux pour officiers subalternes de l'artillerie de forteresse, aides de camp.
	{ Régiment du train	5	0	4,600 "	23,000 "	
Capitaines en second	{ Services spéciaux (état-major)	6	1	3,700 "	22,200 "	
	{ Artillerie de campagne	50	34	3,700 "	111,000 "	
	{ Id. de forteresse	4	4	3,700 "	14,800 "	
	{ Régiment du train	5	0	3,700 "	18,500 "	
Lieutenants	{ Artillerie de campagne	69	120	2,900 "	200,100 *	
	{ Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse.	75	"	2,900 "	217,500 *	
	{ Régiment du train	8	8	2,900 "	45,200 *	
Sous-lieutenants.	{ Artillerie de campagne	59	110	2,500 "	147,500 *	
	{ Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse.	66	"	2,500 "	165,000 *	
	{ Régiment du train	8	8	2,500 "	20,000 *	
Capitaines en premier quartiers-maîtres		10	"	4,600 *	46,000 "	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs		8	"	2,700 *	21,600 "	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement		6	"	4,600 *	27,600 *	
Id. en second id.		4	"	3,700 "	14,800 "	
Médecins de régiment	{ de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 "	18,900 *	
	{ de 2 ^e id.	1				
	{ de 3 ^e id.	5				
Médecins de bataillon	{ de 1 ^{re} classe	4	4	4,200 *	16,800 *	
	{ de 2 ^e id.	6				
Vétérinaires	{ principaux	4	4	6,500 "	25,200 *	
	{ de régiment (train)	1	1	5,100 "	5,100 "	
	{ de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 *	8,400 *	
	{ de 2 ^e id.	2	2	3,250 *	6,500 "	
	{ adjoints.	4	"	2,500 "	10,000 "	
Majors comptables du matériel		1	"	5,800 "	5,800 "	
Capitaines en premier comptables du matériel		8	"	4,000 *	56,800 *	
Capitaines en second comptables du matériel		8	"	3,700 "	29,600 *	
Lieutenants comptables du matériel		9	"	2,900 *	26,100 *	
Sous-lieutenants comptables du matériel		9	"	2,500 *	22,500 *	
		633	544		2,456,950 *	
A ajouter :						
Pour 60 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs.					150,000 *	
Suppléments de traitement :						
Aux officiers subalternes montés : 240 à 600 francs					140,400 *	
Aux officiers subalternes non montés : 221 à 200 francs					44,200 *	
Aux officiers subalternes montés de l'artillerie : 223 à 200 francs					44,600 *	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.					30,000 "	
					2,855,150 *	
A déduire ½ % pour médicaments					14,275 75	
					2,840,874 25	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					4,000 *	
Id. aux sous-officiers promus officiers					1,600 "	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs					33,200 "	
Id. de monture : 544 chevaux à 500 francs					272,000 "	
TOTAL. fr.					3,151,674 25	

ET TRAIN.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux					
		de selle.	de trait.				
Adjudants sous-officiers.	Artillerie de campagne	8	8	•	2,920	2 70	7,884
	Id. de forteresse	8	•	•	2,920	2 70	7,884
	Régiment du train	2	•	•	750	2 70	1,971
Trompettes-majors.	Artillerie de campagne	4	4	•	1,460	1 95	2,817 80
	Id. de forteresse	4	•	•	1,460	1 95	2,817 80
Premiers maréchaux des logis chefs.	Artillerie	118	48	•	45,070	2 16	93,051 20
	Régiment du train	8	•	•	2,920	2 16	6,507 20
Maréchaux des logis chefs.	Artillerie	141	48	•	51,465	1 95	99,527 45
	Régiment du train	10	•	•	3,650	1 95	7,044 50
Maréchaux des logis fourriers et maréchaux des logis.	Artillerie	708	282	•	258,420	1 42	366,950 40
	Régiment du train	45	90	•	10,425	1 42	23,523 50
Maréchal ferrants avec rang de maréchal des logis.	Artillerie	4	•	•	1,460	• 75	1,095
	Régiment du train	1	•	•	565	• 75	275 75
Trompettes brigadiers.	Artillerie	9	4	•	5,285	• 68	2,235 80
	Régiment du train	1	•	•	565	• 68	248 20
Brigadiers.	Artillerie	695	104	•	252,045	• 52	131,551 40
	Régiment du train	40	24	•	14,600	• 52	7,592
Trompettes.	Artillerie	193	82	•	70,445	• 50	35,222 50
	Régiment du train	16	•	•	5,840	• 50	2,920
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers.	Artillerie	550	•	•	127,750	• 50	63,875
	Régiment du train	15	•	•	4,745	• 50	2,372 50
Maréchaux ferrants avec rang de brigadier.	Artillerie	40	•	•	14,600	• 55	8,050
	Régiment du train	7	•	•	2,555	• 55	1,405 25
Maréchaux ferrants avec rangs de soldat.	Artillerie	4	•	•	1,460	• 50	750
	Régiment du train	1	•	•	565	• 50	182 50
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers.	de 1 ^{re} classe	22	•	•	8,050	• 31	2,489 50
	de 2 ^e id.	72	•	•	26,280	• 28	7,358 40
Canonnières de 1 ^{re} classe.	Artillerie de campagne	500	168	160	109,500	• 36	39,420
	Id. de forteresse	500			142,550	• 31	44,128 50
Canonnières de 2 ^e classe.	Artillerie de campagne	1,554	•	•	494,210	• 33	165,089 50
	Id. de forteresse	1,815			662,475	• 28	185,493
Conducteurs de 1 ^{re} classe.	Artillerie de campagne	210	•	1,427	76,050	• 56	27,594
	Régiment du train	29			10,585	• 56	3,810 00
Conducteurs de 2 ^e classe.	Artillerie de campagne	750	•	•	275,750	• 53	90,537 50
	Régiment du train	117			42,705	• 53	14,002 65
		7,487	812	1,587	2,752,755	Traitement annuel.	1,454,890
Adjudants du matériel.	de 1 ^{re} classe	56				1,500	84,000
	de 2 ^e id.	56				1,500	72,800
Maitres artificiers		5				1,500	7,500
		7,604					1,619,190
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							118,000
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							10,000
Solde des miliciens qui devançant l'appel de leur classe							1,500
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							52,000
Supplément, l'année 1908 étant bissextile, environ $\frac{1}{365}$ du littéra							4,500
							1,805,190
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							90,000
							1,709,190

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »	
Lieutenants-colonels	9	10	7,100 »	63,900 »	
Majors	14	18	6,500 »	88,200 »	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	4,600 »	4,600 »	
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,600 »	4,000 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,700 »	2,700 »	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	5,700 »	5,700 »	
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »	
Capitaines commandants	43	4 (1)	4,600 »	197,800 »	(1) Y compris 2 chevaux pour un aide de camp.
Capitaines en second	51	2	5,700 »	114,700 »	
Lieutenants	50	5	2,900 »	115,100 »	
Sous-lieutenants	22	5	2,500 »	55,000 »	
	109	51		700,300 »	
A ajouter :					
Pour 10 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs				25,000 »	
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 12 à 600 francs				7,200 »	
Aux officiers subalternes non montés : 124 à 200 francs				24,800 »	
Aux officiers subalternes montés : 12 à 200 francs				2,400 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				7,600 »	
				775,500 »	
A déduire ½ % pour médicaments				5,800 50	
				769,433 50	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				5,000 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie				400 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				7,570 »	
Id. de monture : 51 chevaux à 500 francs				25,500 »	
TOTAL fr.				805,903 50	

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Adjulants sous-officiers	5	1,825	2 70	4,927 50	
Premiers sergents-majors (ou premiers ser- gents)	20	7,500	2 16	15,768 »	
Sergents-majors	25	8,505	1 05	16,202 35	
Premiers sergents	0	3,285	1 57	5,157 45	
Sergents fourriers et sergents.	113	41,245	1 42	58,587 90	
Caporaux	191	69,715	» 52	36,251 80	
Clairons	55	19,545	» 35	6,770 75	
Soldats } de 1 ^{re} classe	379	138,335	» 31	42,885 85	
} de 2 ^e classe	756	275,040	» 28	77,265 20	
	1,549	585,385		365,792 80	
Indemnités aux sous-officiers stagiaires				3,600 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire.				11,200 »	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				2,000 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe.				200 »	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				36,000 »	
Supplément, l'année 1908 étant bissextile, environ $\frac{1}{365}$ du littéra				1,000 »	
				517,792 80	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				18,000 »	
				299,792 80	
			RESTE fr.	299,792 80	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 »	5,800 »	
Officiers d'adminis- tration	de 1 ^{re} classe	17	4,000 »	78,200 »
	de 2 ^e id.	18	3,700 »	66,600 »
	de 3 ^e id.	21	2,900 »	60,900 »
	de 4 ^e id.	21	2,500 »	52,500 »
	78		264,000 »	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.			3,800 »	
			267,800 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.			1,539 »	
			266,461 »	
Rreste. fr.			266,461 »	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers.			1,200 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs			1,400 »	
			269,061 »	
TOTAL. fr.			269,061 »	

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Commis de parquet } d'adjudants sous-officiers.	4	1,460	5 25	3,042	
avec rang } de sergents-majors	10	3,650	1 05	7,044 50	
Secrétaires-archivistes	78	28,470	2 70	76,869	"
Sergents-majors } de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 98	14,454	"
de 2 ^e id.	25	8,595	1 75	14,601 25	
Sergents de 1 ^{re} classe } État-major et section des hôpitaux	12	4,580	1 59	6,088 20	"
	26	9,490	1 57	14,899 50	
Sergents de 2 ^e classe } État-major et section des hôpitaux	15	4,745	1 24	5,885 80	"
	50	10,950	1 42	15,549	
Maîtres ouvriers tailleur et cordonnier.	2	750	1 42	1,056 60	"
Portiers, cuisiniers } de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 59	15,698 45	"
	24	8,760	1 24	10,862 40	
Caporaux	10	3,650	" 54	1,241	"
Soldats de 1 ^{re} classe } Section des hôpitaux	57	15,505	" 15	1,755 65	"
	10	3,650	" 31	1,151 50	
Soldats de 2 ^e classe } Section des hôpitaux	75	27,375	" 10	2,737 50	"
	20	7,500	" 28	2,044	
		153,665	Traitement annuel.	103,028 15	
Commis aux écri- } de 1 ^{re} classe	18		1,450 "	26,100	} 51,750 francs.
	10		1,350 "	25,650	
Médecins suppléants	12				}
Pharmaciens suppléants	8		2,050 "	49,200	
Vétérinaires suppléants	4				
	482				
Traitement des sœurs hospitalières : 78 à 900 francs				70,200	"
				305,078 15	
Indemnité au personnel de la section du service judiciaire				6,800	"
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				54,400	"
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				400	"
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				700,000	"
Supplément, l'année 1908 étant bissextile, environ $\frac{4}{305}$ du littera				3,000	"
				1,109,678 15	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.				6,000	"
				1,103,678 15	
			RESTE. fr.	1,103,678 15	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.**Artillerie.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 5,800	» = 5,800	»
5	Id. de 1 ^{re} classe à	5,200	» = 9,600	»
5	Id. de 2 ^e classe à	2,900	» = 8,700	»
5	Reviseurs d'armes à	2,600	» = 7,800	»
				<u>29,900</u> »
10				

Génie.

13	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe	9 à fr. 4,200	» = 37,800	»
		4 à 3,800	» = 15,200	»
15	Id. de 2 ^e classe	1 à 5,800	» = 5,800	»
		6 à 5,400	» = 20,400	»
		6 à 5,100	» = 18,600	»
14	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe	7 à 2,800	» = 19,600	»
		7 à 2,600	» = 18,200	»
14	Id. de 2 ^e classe	7 à 2,400	» = 16,800	»
		7 à 2,200	» = 15,400	»
14	Id. de 3 ^e classe	7 à 2,000	» = 14,000	»
		7 à 1,800	» = 12,600	»
				<u>192,400</u> »
68				
11	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe	9 à fr. 3,500	» = 31,500	»
		2 à . 3,150	» = 6,300	»
11	Id. id. de 2 ^e classe	5 à . 3,150	» = 9,450	»
		5 à . 2,900	» = 14,500	»
		5 à . 2,700	» = 8,100	»
11	Commis du génie de 1 ^{re} classe	6 à . 2,450	» = 14,700	»
		5 à . 2,300	» = 11,500	»
11	Id. de 2 ^e classe	7 à . 2,150	» = 15,050	»
		4 à . 2,000	» = 8,000	»
11	Id. de 3 ^e classe	6 à . 1,850	» = 11,100	»
		5 à . 1,700	» = 8,500	»
				<u>138,700</u> »
55				
18	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe.	9 à . 2,750	» = 24,750	»
		9 à . 2,400	» = 21,600	»
18	Id. de 2 ^e classe.	10 à . 2,200	» = 22,000	»
		8 à . 2,000	» = 16,000	»
19	Id. de 3 ^e classe.	10 à . 1,800	» = 18,000	»
		9 à . 1,650	» = 14,850	»
6	Éclusiers à	1,800	» = 10,800	»
1	Portier à	500	» = 500	»
9	Agents de casernement	1,800	» = 16,200	»
1	Mécanicien en chef du service des mines sous-marines à	3,200	» = 3,200	»
1	Mécanicien-adjoint idem à	2,100	» = 2,100	»
1	Adjoint chargé du service des plantations à	3,050	» = 3,050	»
2	Gardes particuliers à	1,400	» = 2,800	»
				<u>155,850</u> »
76				
199				<u>486,950</u> »

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de trait.	de selle.
État-major général	80	•	•	172	•	•
État-major des provinces et des places	59	•	•	17	•	•
Intendance	59	•	•	22	•	•
Officiers du service de santé des hôpitaux	95	•	•	3	•	•
Infanterie	1,921	26,041	•	290	•	•
Cavalerie	570	5,370	•	648	•	4,050
Artillerie et train	655	7,604	10	544	1,587	812
Génie	160	1,540	100	51	•	•
Bataillon d'administration	78	482	•	•	•	•
Personnel civil militarisé	•	•	1,800	•	•	•
		41,046	2,000		1,587	5,742
	3,424			1,747		
		45,055			7,329	

